



Projet de charte révisée Parc naturel régional Livradois-Forez

Avis

Bureau du 4 juillet 2024

En application de l'article R.333-6 du code de l'environnement, la Fédération des Parcs naturels régionaux a été saisie par le Ministère de la Transition écologique sur le projet de charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, par courrier en date du 28 juin 2024.

Le Parc naturel régional Livradois-Forez se situe dans les départements du Puy-de-Dôme (63), de la Haute-Loire (43), de la Loire (42) et de l'Allier (03), dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Vaste espace rural de moyenne montagne, le Livradois-Forez s'est historiquement développé autour de systèmes de polyculture-élevage et de l'économie du bois. La proto-industrie s'est ensuite installée dans les vallées du territoire et notamment dans la vallée de la Dore, puisant la force hydraulique de la rivière pour travailler le textile, le cuir, le papier et les métaux. Cette vallée structure aujourd'hui le Parc selon un axe Nord-Sud, séparant les monts du Livradois de ceux du Forez. Le long de cet axe, une voie ferroviaire et une route départementale relient les plus grandes polarités du territoire : Puy-Guillaume, Thiers, Courpière et Ambert. Le reste du territoire est formé d'un chapelet de bourgs et de hameaux faiblement habités et très dispersés.

Le diagnostic de territoire rend compte de la qualité exceptionnelle du patrimoine naturel : un réseau de tourbières et de zones humides, des forêts patrimoniales, des estives d'altitude sur les Hautes-Chaumes etc. Le territoire dispose d'un patrimoine bâti historique et sauvegardé et de savoir-faire reconnus autour du couteau et de la tresse. Le Livradois-Forez est également marqué par de fortes vulnérabilités : fragilités sociales, niveau de pauvreté et population vieillissante.

À l'occasion de la révision de sa charte, le périmètre d'étude s'étend à l'ensemble du bassin versant de la Dore, au reste du massif des Bois Noirs et à la Comté d'Auvergne. Cette extension répond à des enjeux de préservation et de gestion des milieux naturels et des espèces, de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de gestion forestière et de cohérence paysagère. 14 communes supplémentaires sont concernées, situées majoritairement au nord-est et au nord-ouest du périmètre actuel. Le périmètre d'étude atteint 3 350 Km² pour une population de plus de 116 000 habitants, soit une densité moyenne de 34 hbts/Km². Le Bureau de la Fédération recommande au Parc de rester vigilant sur sa capacité à intervenir sur l'ensemble du territoire. En effet, le Livradois-Forez est un territoire très vaste et l'évaluation de la précédente charte démontre que l'intervention du Parc est plus lisible au cœur du Parc qu'à ses franges, provoquant un sentiment « d'inégalité de traitement » entre les collectivités

adhérentes. La visite des rapporteurs n'a pas permis de lever ce questionnement et le Bureau souligne que cette extension, cohérente sur le plan patrimonial, peut et doit contribuer à renforcer la lisibilité de l'action du Parc sur l'ensemble de son territoire.

Le Parc naturel régional Livradois-Forez est un syndicat mixte à la carte doté de trois compétences. Le Parc est chargé de mettre en œuvre le SAGE de la Dore, exerce la compétence « grand cycle de l'eau » sur ce même bassin versant et la compétence SCoT sur une importante partie du périmètre classé. La prise de compétences du SM du Parc a permis de garantir la cohérence des politiques publiques menées à l'échelle d'un territoire très rural, où l'ingénierie est peu présente, tout en promouvant des logiques de solidarité territoriale entre communes et intercommunalités. Le bureau de la Fédération soutient que la prise de compétences doit faire l'objet d'un budget dédié aux compétences transférées et ne pas affecter la conduite des missions « socles » du syndicat mixte qui doit exercer pleinement son rôle d'animateur de territoire et d'assembler des politiques publiques. Le Parc doit remplir cinq missions régaliennes qui doivent rester centrales et distinctes des compétences exercées par les collectivités locales.

Le projet de charte s'établit sur les 3 ambitions suivantes :

- Un territoire solidaire, frugal et épanouissant
- Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient
- Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

1. Développement économique

La tradition industrielle du territoire a conduit le syndicat mixte à se positionner sur des missions de développement économique. Impulsé par le Parc, le réseau « Entreprendre en Livradois-Forez » vise à redynamiser les activités économiques en proposant un accompagnement à la création et à la reprise d'activités. Regroupant différents partenaires dont les intercommunalités et les chambres consulaires, l'implication du Parc permet d'introduire des enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans les systèmes de production. Le bureau de la Fédération salue cette initiative qui doit s'inscrire dans des logiques d'amélioration continue des entreprises afin de répondre aux enjeux de transition où les attentes sociétales sont fortes. De la même manière, cet engagement peut s'inscrire en résonance avec les objectifs de restauration de la nature, de dépollution des friches industrielles et de développement des énergies renouvelables.

2. Aménagement du territoire et énergie

Le Parc naturel régional se caractérise par une faible pression foncière et un taux de vacance élevé (14%). Le projet de charte du Parc poursuit l'engagement du territoire sur la requalification et la réhabilitation du bâti existant, en cohérence avec les besoins de la population. Lancé en 2013, l'atelier rural d'urbanisme répond pleinement à ces enjeux en associant l'ensemble des acteurs de la planification. L'atelier rural d'urbanisme porte un message collectif pour un urbanisme sobre, frugal et vertueux, qui se

retrouve dans le portage de la compétence SCoT par le Syndicat mixte. Le rapporteur de la Fédération souligne que cette exemplarité dans la conduite du SCoT Livradois-Forez doit se décliner dans les 7 SCoTs qui recouvrent le périmètre d'étude. Un travail minutieux d'accompagnement des SCoTs dans la retranscription des dispositions pertinentes de la charte et des valeurs du Parc au sein des documents de planification pourra être engagé.

Le bureau de la Fédération félicite le Parc pour la qualité et la précision du projet de charte sur le développement des énergies renouvelables. La charte a une portée juridique et la mesure 1.3.2 garantit la cohérence des enjeux de production d'énergies renouvelables avec les enjeux de préservation de la biodiversité et des paysages. Cette mesure doit s'accompagner d'une animation territoriale auprès des communes : identification des potentiels en matière de développement des énergies renouvelables, réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables etc. Concernant l'agrivoltaïsme, le rapporteur de la Fédération souligne l'importance de travailler de concert avec la chambre d'agriculture pour définir une position commune. Enfin, le Parc soutient les projets citoyens de production d'énergies renouvelables. Son implication dans la société coopérative Toi et Toits est à souligner. Afin de faciliter le développement de ces initiatives le rapporteur recommande au Parc d'étudier l'intérêt d'un conventionnement avec ENEDIS, de manière à réduire les délais de prise en compte de l'exportation de l'énergie produite dans le réseau.

3. Agriculture et eau

Lors de la visite, le rapporteur a pu apprécier l'engagement du Parc naturel régional dans le soutien à l'activité d'élevage : rémunération des agriculteurs (MAEC), préservation du foncier et de la race Ferrandaise, conservation des petites fermes, maintien des pratiques extensives et développement de l'agroécologie. Le Parc a soutenu des opérations exemplaires de reconquête pastorale réalisées sur certaines estives, alliant des enjeux de développement économique et de réouverture paysagère. Même si la pression sur le foncier agricole n'est pas encore forte, le rapporteur de la Fédération soutient que l'engagement fort des collectivités dans le maintien des surfaces agricoles et pastorales mérite d'être poursuivi par la mobilisation de Zones Agricoles Protégées (ZAP). En effet, ces outils délivrent un signal fort à destination des éleveurs et des agriculteurs pour le maintien des terres agricoles.

Si le Parc est pleinement mobilisé autour d'enjeux prioritaires liés à l'élevage, il est à noter que 20% des surfaces agricoles sont composées de cultures, principalement situées dans le quart nord-ouest du territoire. Sur ces secteurs et en déclinaison du PAT porté conjointement avec la Métropole du Grand Clermont, le Parc gagnerait sans doute à davantage travailler sur l'amélioration des pratiques agricoles, le développement du maraichage et des circuits courts.

Le Bureau de la Fédération souligne l'objectif porté par le territoire visant 100% des masses d'eau en bon état. Pour y parvenir, le rapporteur de la

Fédération relève l'importance d'un engagement fort des collectivités compétentes dans le contrôle et la remise aux normes des réseaux d'assainissement. Au regard du caractère très diffus de l'habitat et des nombreux dysfonctionnements observés, le bureau de la Fédération encourage le Parc à prioriser les interventions dans les secteurs sensibles. Le rapporteur de la Fédération encourage le Parc à mobiliser des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dans les secteurs à forts enjeux de qualité des eaux et à destination des agriculteurs.

4. Biodiversité, forêt et paysage

Le Parc dispose d'outils d'inventaires, de gestion et de protection variés : 2 RNR (340 ha), 3 APPB (125 ha), 27 sites N2000 (27 000 ha), 12 ENS (12 400 ha) et 157 ZNIEFF de type I. Lors de la visite, le rapporteur s'est rendu sur l'ENS de la vallée du Fossat et la RNR du Lac de Malaguet. Il relève le travail engagé avec les exploitants agricoles et forestiers : réductions des intrants, fauches tardives, limitation de l'enrésinement. Les Zones de Protection Fortes (ZPF) couvrent 0,15% du territoire et le projet de charte vise une couverture de 1% du territoire à horizon 2041. Cet objectif est assorti d'une spatialisation des secteurs pressentis au plan de Parc. Le bureau de la Fédération salue le travail de concertation et de spatialisation mené dans le cadre de la révision de la charte. Le rapporteur de la Fédération recommande néanmoins de porter un objectif plus ambitieux au regard de la qualité exceptionnelle des milieux du territoire. En ce sens, les espaces forestiers, les zones humides et les tourbières peuvent constituer des espaces privilégiés pour la création de nouvelles zones de protections fortes. Enfin, la dynamique de création de nouvelles aires protégées et d'optimisation de la gestion des aires protégées existantes dont font partie les zones de protection fortes gagnerait à s'appuyer sur une gouvernance territoriale pilotée par le Parc. Cette gouvernance permettrait d'inscrire l'ensemble des aires protégées du territoire dans le projet de développement territorial porté par le Parc.

La forêt constitue une activité économique importante et bien implantée sur le territoire : 900 emplois, 40 unités de première transformation, un label « bois du massif central », des formations sur la gestion forestière et les métiers du bois. Les forêts du Livradois-Forez sont composées à parts égales de sapinière-hêtraie, de feuillus divers, et de résineux issus Fond forestier national. Privé à 93%, le foncier est très morcelé et la qualité de la gestion forestière est insuffisante : coupes rases régulières et faible niveau de déploiement des documents de gestion durable. Le rapporteur de la Fédération a regretté l'absence du CRPF lors de la visite. Il souligne néanmoins l'engagement du territoire sur l'amélioration de la gestion qualitative de la ressource : charte forestière de territoire intercommunale, création d'associations Syndicales Libres de Gestion Forestière, plans simples de gestion collaboratifs, trame de vieux bois etc. Le Bureau recommande au Parc de veiller à la cohérence des différentes chartes forestières de territoire sur l'ensemble du périmètre. L'opportunité de réaliser un manuel paysager et environnemental de la gestion forestière gagnerait à être étudié. Concernant les forêts publiques, le bureau de la

Fédération recommande aux collectivités de s'engager dans une politique d'acquisition foncière afin de garantir une gestion exemplaire des parcelles. En ce sens, plusieurs pistes peuvent être explorées ou confortées : mobilisation de biens vacants sans maître, investissement de la Banque des Territoires, acquisition du Conservatoire d'Espaces Naturels. Sur ce foncier, des labels d'excellence et outils de protection pourront être mobilisés : Obligations Réelles Environnementales, « forêt d'exception », îlots de sénescence, parcelles en libre évolution...

Le plan de Parc identifie des structures paysagères emblématiques et des sites d'intérêts paysagers. Un projet de site classé sur les Hautes-Chaumes du Livradois-Forez est en cours pour des critères pittoresques et historiques.

5. Tourisme, circulation des véhicules terrestres à moteur et mobilité

Depuis 2015, la Maison du Tourisme Livradois-Forez mutualise les moyens des intercommunalités et du Parc pour favoriser le développement touristique et mieux faire connaître la destination « Livradois-Forez ». Le territoire est confronté à une demande de plus en plus importante de tourisme d'itinérance, notamment pédestre et cyclable. Le projet de charte s'engage sur le développement du tourisme expérientiel en menant des actions de sensibilisation et de pédagogie, notamment à destination des randonneurs sur les bonnes pratiques à adopter. 2 000 km de sentiers sont entretenus par des bénévoles dont le rapporteur souligne l'engagement. La Marque « Valeurs Parc » est attribuée à 35 hébergeurs du territoire. Le Parc dispose également d'une marque locale : « Livradois-Forez ». Le rapporteur de la Fédération rappelle la pertinence pour le territoire de mobiliser davantage la marque Valeurs Parc. Le haut niveau d'exigence de la marque fédérale peut être positionné comme un objectif à atteindre pour les hébergeurs, les restaurateurs, les activités d'artisanat et les productions agricoles. L'animation du réseau de bénéficiaires peut être réfléchi à l'échelle du Massif central. Le rapporteur propose d'étendre la marque Valeurs Parc à d'autres secteurs que celui de l'hébergement.

La voie ferroviaire de la vallée de la Dore est une richesse majeure du territoire, un axe structurant sur le plan économique, touristique et de transport de marchandise. Utilisée à des fins touristiques et de fret, le Parc peut être fédérateur autour de cette ligne ferroviaire pour promouvoir une utilisation renforcée de l'infrastructure. La réouverture de la ligne au transport de voyageurs peut contribuer fortement aux politiques locales de revitalisation des bourgs, d'accueil d'entreprises et de nouveaux habitants.

Dans le projet de charte, le Parc identifie des secteurs sensibles et à enjeux prioritaires pour la circulation des véhicules à moteurs. Au sein de ces secteurs, les collectivités s'engagent à élaborer un schéma de fréquentation des espaces naturels et à prendre des arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules à moteur. Des opérations de police sont menées avec l'OFB, l'ONF, la Gendarmerie les services de l'État. La Fédération recommande de renforcer la coordination de ces opérations. En parallèle, le rapporteur de la Fédération souligne l'importance de renforcer le dialogue

avec les fédérations sportives et les organisateurs de manifestation.

6. Médiation

Le Parc porte de nombreuses actions de médiation : « mon voisin paysan », les « Puzzles de la Nature », « Au près de nos arbres », malles pédagogiques, animation du Ciné Parc etc. Le bureau de la Fédération salue cet engagement fédérateur à l'échelle du territoire ainsi que la qualité du partenariat engagé avec l'éducation nationale. Le rapporteur recommande au Parc de relancer une politique d'Atlas de la Biodiversité Communale et d'inscrire des objectifs en termes de communes couvertes par un ABC dans le projet de charte. Ces atlas sont des outils pertinents pour mobiliser les habitants et les élus et produire de la connaissance. Certaines communes faisant face à des pressions particulières ou nécessitant une connaissance plus approfondie de la biodiversité peuvent être ciblées en priorité.

7. Conclusion de l'avis

Le bureau de la Fédération félicite le Parc pour la qualité du dossier de charte. La réalisation du plan de Parc est particulièrement à saluer : le plan spatialise parfaitement le projet porté par le territoire, de manière précise et lisible. Le projet de charte quant à lui gagnerait à être plus synthétique pour en faciliter la lecture et l'appropriation.

La Fédération portera une attention particulière aux moyens dont disposera le Parc pour la mise en œuvre de ces missions et à l'inscription de ces moyens dans le temps. L'avis et le rapport de la Fédération apportent un certain nombre de remarques qui doivent permettre d'améliorer et de compléter le document. Le bureau émet un avis favorable sur le projet de charte et le projet de plan de Parc. Le bureau tient à saluer le travail réalisé par l'équipe du Parc naturel régional, les élus et l'ensemble des acteurs.

Adopté à l'unanimité